Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Charvonnex

Réglement graphique

PLAN E : STATIONNEMENT

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Élaboration du PLUi-HMB arrêté le		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi bioclimatique — Urbanisme Habitat Mobilités

Stationnement
- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Autres prescriptions
- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage
- contours zonage

Bâti
- bâti dur
- bâti léger

Données d'information
- Cours d'eau

N